

## Vos attentes :

De ce fait, vous envisagez d'effectuer des formations obligatoires à la prévention et aux premiers secours. Au delà de la conformité au Code du Travail et à la circulaire de CNAMTS, vous souhaitez une formation de votre personnel spécialement désigné qui mettra en oeuvre, par tout les moyens techniques et humains mis à sa disposition, et afin d'éviter un accident, en divulguant la prévention au sein de son poste de travail et de votre établissement, maintenir l'état de la victime et de mettre en place les gestes de secours appropriés, conforme aux référentiels techniques de l'INRS en attendant l'arrivée des secours extérieurs.

À l'issue de la formation et en cohérence avec la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, le participant devra être capable de mettre en oeuvre efficacement ces dernières ainsi que :

- L'acquisition des connaissances nécessaires à une situation d'accident, en matière de prévention des risques professionnels
- L'application de ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées
- La bonne exécution des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés

Formation enregistrée sur le répertoire spécifique : **344R**

Le domaine d'application : « Références & textes réglementaires »



Article L.6313-1, le présent stage entre dans le cadre des actions de prévention document Référence SST de l'INRS relative V8.01/2024 & Guide des données technique de l'INRS [V5.01\\_2024](#)

« Valeurs essentielles et bonne pratiques de prévention »

circulaire CIR 150/2003 et CIR 53/2007

Articles du travail :

Articles [L.4141-1](#) Articles [R.4224-15](#) Articles [R.4224-16](#) Articles [R.4227-28](#)

## Modalités d'organisation de la formation



Ces modalités, mise en place par l'INRS et le document de référence du dispositif SST - V8 - 01/2021 de l'INRS, sont appliquées, contrôlées par les formateurs de PREVACS GROUPE et adaptés aux risques spécifique de l'entreprise et à votre organisation de travail.

## Qui sont les bénéficiaires de cette formation ?

« public »

Ce dispositif de formation, concerne les salariés de l'entreprise et à réaliser les activités suivantes :

- Porter les premiers secours à toute victimes d'un accident ou d'un malaise en ayant reçu les dernières mise à jour des gestes techniques.
- être acteur de la prévention dans l'entreprise

## Quelles sont les modalités d'accès à cette formation ?

« pré-requis »

L'accès à cette formation ne nécessite, en générale, aucune exigence ou conditions pour suivre a formation de Sauveteur Secouriste du Travail. Cette formation est accessible également aux personnes en situation d'handicap.



## Caractéristiques pédagogiques et administratives de l'action de formation

Elle s'adresse à un groupe de **04 à 10 participants/session**.

Au delà de **10 participants**, les durées de formation devra être doublée. **1 formateur pour 10 participants. 2 formateurs pour 11 personnes.**

Prendre en compte la fiche d'inscription « Réf : v.1-FIG ou v.1-FII » qui vous sera demandée.

Le délai d'inscription de ladite formation doit être prévu **au moins 16 jours avant**, due faite d'une déclaration d'ouverture de session obligatoire auprès de l'INRS est nécessaire, et afin de mener à bien notre mission.

## Contact d'information & d'inscription :

WS CONSULTING - PREVACS GROUPE 66, avenue des Champs-Élysées 75 008 PARIS

Tél.: +33(0) 674 457 218 -

Courriel: [wissam.prevac@icloud.com](mailto:wissam.prevac@icloud.com)

## Durée



Elle est d'une durée de **14 heures** de face à face pédagogique. Soit un volume journalier minimum de **2 jours**.

Il est convenu d'ajouter le temps nécessaire à la spécificité de la profession et de l'entreprise. « Des durées indicatives des phases de formation, peuvent être détaillées dans les différents référentiels sur demande ».

avant-propos

Objectif & compétences visés de la formation

Finalité de la formation

Organisation de la formation



## Encadrement



### Qualification des formateurs

Les séquences de formation sont animées par des intervenants spécialisés dans les domaines de la Prévention & du premiers secours.

Ils sont titulaires des diplômes de formateur et certifications « INRS », exigés par la réglementation, également, titulaire du Certificat EPI ainsi que la gestion d'évacuation du CNPP.

Ils disposent d'une solide expérience dans le secteur de la Prévention & du premiers secours. Ils possèdent des qualités pédagogiques d'animation leur permettant de transmettre efficacement leurs connaissances, leur savoir-faire et le retour d'expérience aux stagiaires.

La coordination et le suivi pédagogique est assurée par un responsable formation spécialisée dans la prévention et la maîtrise des risques professionnels et disposant lui-même d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.

### Moyens et méthodes pédagogiques



La pédagogie proposée alterne selon la nature des objectifs pédagogiques de chacune des séances entre des méthodes expositives, des méthodes maïeutiques et des méthodes réflexives.

La pédagogie proposée sur cette formation, alterne les approches démonstratives, applicatives, actives et expérientielles.

Chaque stagiaire dispose d'un support de formation, de l'ouvrage « Aide-mémoire SST de l'INRS ».

La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques variées et interactives visant à capter l'attention des stagiaires et à optimiser leur apprentissage. A ce titre, elle comprend non seulement des séquences théoriques indispensables à l'acquisition de connaissances techniques, réglementaires mais aussi des séquences pratiques permettant de mettre en application les gestes techniques de premiers secours enseignés dispensés et d'acquiescer les compétences visées (apprentissage du geste, mises en situations etc...)

### Moyens pédagogiques mis en place par PREVACS

Au-delà des exigences, nous mettons tout en œuvre pour permettre au participant de se familiariser avec les gestes techniques et préconisons la mise en pratique, c'est pour cela que nous investissons énormément dans du matériel pédagogique dernière génération en fonction de la thématique par exemple: « mannequins RCP (Adultes, enfants et nourrissons), Défibrillateurs, Mannequins de désobstruction des voies aériennes, etc... »

La matinée de la première journée de formation, se déroule dans des salles de formation équipées de vidéo projecteur, d'un écran blanc et de paperboard.

A partir de la deuxième demi-journée de formation, nous alternons débat, échange et la formation mobilise l'ensemble des participants à élaborer la démonstration pratique, des gestes techniques dans des situations précises et met en place des ateliers, avec la mise en place de jeu de rôle pendant la formation. Dans certains scénarios, en accord avec l'entreprise et quand le contexte de la formation le permet, nous mettons en situation directement aux postes de travail et en fonction des risques liés à l'entreprise afin de mettre en place certaines conduites à tenir plus réalistes.

Sans oublier l'indispensable accueil Nespresso de PREVACS auprès de nos participants !



### Moyens pédagogiques mis en place par vos soins «en intra»

Lors de formation au sein de vos locaux, une organisation bien particulière est nécessaire au bon déroulement de la formation.



Salle de formation permettant la théorie et/ou la pratique équipée de fenêtres et de tables que l'on peut déplacer et de chaises. Permettant une distanciation de **2m** au minimum.

Chaque participant devra se présenter avec son propre équipement



Indicateurs

Taux 2023

satisfaction des stagiaires : 100 %  
d'obtention des stagiaires en: 99 %

### Présentation des domaines de compétences à maîtriser

Les domaines de compétences définissent l'architecture du socle des aptitudes nécessaires pour que les travailleurs puissent intervenir en garantissant leurs santé et celle des personnes présentes dans l'environnement de l'intervention. Elles sont définies et traduites en compétences professionnelles.

### Maintien & actualisation des compétences de la formation

Le certificat de sauveteur secouriste du travail est valable 24 mois. À ce juste titre et avant la fin de cette période, le SST devra suivre une session de maintien et actualisation des compétences afin de prolonger la validité de son certificat de 24 mois.



Les domaines de compétences du SST

Domaine de compétences 1	Intervenir face à une situation d'accident du travail
Domaine de compétences 2	Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise



Domaine d'activité & de Compétences accompagné de son organisation  
« Devenir Sauveteur Secouriste du Travail - FI SST »

<p>1<sup>ère</sup> journée 09h20 09h30</p> <p><b>ACCUEIL DES STAGIAIRES</b> Petit-déjeuner offert par PREVACS GROUPE Présentation de PREVACS &amp; du stage. Remise des documents stagiaires. Consigne de sécurité sur le site.</p> <p><b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ</b></p> <p><b>Les Sauveteur Secouriste du Travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le cadre juridique du rôle SST.</li> <li>- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Les notions de base de prévention des risques professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Être capable de mettre l'application c'est compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.</li> </ul> <p><b>Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'important dans l'entreprise.</li> <li>▸ Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans l'entreprise.</li> </ul> <p><b>Caractériser des risques professionnels dans les situations de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Repérer les dangers et informer les personnes qui pourrait y être exposé.</li> <li>▸ Déterminer les risques et leurs dommages potentiels.</li> </ul> <p><b>Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Supprimer ou, à défaut, réduire les risques sur lesquelles il est possible d'agir directement.</li> <li>▸ Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toutes situations dangereuses repérer et proposer, si possible, des pistes d'amélioration.</li> </ul> <p>12h30</p>	<p>13h30</p> <p><b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE</b></p> <p><b>Intervenir face à une situation d'accident du travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Protéger de façon adaptée             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les mesures de protection décrite dans le processus d'alerte aux populations.</li> <li>- Identifier les dangers persistant, les personnes exposés et trouver un moyen de protection.</li> </ul> </li> <li>▸ Examiner la victime             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.</li> <li>- Reconnaître les autres signes affectant la victime.</li> <li>- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.</li> </ul> </li> <li>▸ Une alerte efficace             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les différents éléments du message d'alerte.</li> <li>- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours en choisissant la personne la plus apte ou alerter soi-même.</li> </ul> </li> <li>▸ Secourir de manière adaptée             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.</li> <li>- Réaliser l'action ou les actions choisi en respectant la conduite à tenir.</li> <li>- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisée, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite, si besoin.</li> </ul> </li> <li>▸ Mettre en place les gestes de secours &amp; savoir faire face à: « les actions - secourir »             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une victime qui saigne abondamment</li> <li>- Une victime qui s'étouffe</li> <li>- Une victime se plaint d'un malaise</li> <li>- Une victime se plaint de brûlures</li> <li>- Une victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements.</li> </ul> </li> </ul> <p>17h40 Fin de 1<sup>ère</sup> journée.</p>
<p>2<sup>ème</sup> journée 09h20 09h30</p> <p><b>ACCUEIL DES STAGIAIRES</b> Petit-déjeuner</p> <p><b>RÉACTIVATION MÉMOIRE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Mettre en place les gestes de secours &amp; savoir faire face à: « les actions - secourir » (Suite)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une victime se plaint d'une plaie ne saigne pas abondamment.</li> <li>- Une victime ne répond pas mais elle respire.</li> <li>- Victime ne répond pas et ne Respire pas. « RCP &amp; DEA »</li> </ul> </li> </ul> <p>12h30</p>	<p>13h30</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Mettre en place les gestes de secours &amp; savoir faire face à: « les actions - secourir » (Suite &amp; fin)</li> </ul> <p><b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b></p> <p><b>Mise en place des épreuves certificatives</b></p> <p>Synthèse / Évaluation du stage</p> <p>17h40 Fin de formation.</p>

Organisation de  
la formation

Modalités de certification  
de la formation

1<sup>ère</sup> épreuve certificative

Elle est réalisé, à partir, de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivi le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Le candidat devra montrer sa capacité en mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à une situation proposée.

2<sup>ème</sup> épreuve certificative

Avec comme support, la mise en situation de travail simulée de l'épreuve N°1, le candidat devra répondre à un questionnaire simple, portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

Mode de validation



Après l'évaluation certificative des stagiaires, vérification par le formateur des informations enregistré concernant la session et les stagiaires et à l'enregistrement des résultats à l'issue de la formation.

Cette dernière sera validé par une attestation de fin de formation délivré par l'entité **PREVACS GROUPE**. Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leurs intégralités, pourront prétendre à l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail qui sera délivrée par l'entité habilitée **PREVACS GROUPE**.



Modalité tarifaire de ladite formation

Ladite formation est accessible conformément à vos desideratas à partir de **195€ H.T. /personne**. Pour un ou plusieurs groupes, en fonction de la spécificité, il vous sera adressé une proposition personnalisée.

